



Pourquoi ? Comment agir ? **LES CONSEILS LOCAUX DE SANTE MENTALE**

ÉLUS LOCAUX, LA SANITÉ MENTALE VOUS CONCERNE !

soutenu par :



La santé mentale de quoi parle-t-on?

«LA SANTÉ EST UN ÉTAT DE COMPLÉT BIEN-ÊTRE PHYSIQUE, MENTAL ET SOCIAL, ET NE CONSISTE PAS SEULEMENT EN UNE ABSENCE DE MALADIE OU D'INFIRMITÉ»

Organisation mondiale de la santé

La santé mentale est plus que l'absence de troubles mentaux et est une **composante importante de notre santé**.

La santé mentale s'appréhende aujourd'hui comme un **continuum** allant du bien-être aux troubles psychiques, en passant par la souffrance psychosociale (stress, anxiété etc.).¹

La plupart des déterminants de santé ne dépendent pas des soins, ni des médecins ou des hôpitaux. Ils sont liés à de nombreux domaines sociaux-économiques qui irriguent nos communes et qui n'appartiennent pas au champ de la santé.

La charte d'Ottawa du 21 novembre 1986 distingue plusieurs conditions préalables à une bonne santé :

- bien **se loger**
- accéder à l'**éducation**
- **se nourrir convenablement**

Pourquoi m'intéresser à la santé mentale?

«LA SANTÉ EST UN ÉTAT DE COMPLÉT BIEN-ÊTRE PHYSIQUE,

MENTAL ET SOCIAL, ET NE CONSISTE PAS SEULEMENT EN UNE

ABSENCE DE MALADIE OU D'INFIRMITÉ»

Organisation mondiale de la santé

La santé mentale est plus que l'absence de troubles mentaux et est une **composante importante de notre santé**.

La santé mentale s'appréhende aujourd'hui comme un **continuum** allant du bien-être aux troubles psychiques, en passant par la souffrance psychosociale (stress, anxiété etc.).¹

La plupart des déterminants de santé ne dépendent pas des soins, ni des médecins ou des hôpitaux. Ils sont liés à de nombreux domaines sociaux-économiques qui irriguent nos communes et qui n'appartiennent pas au champ de la santé.

La charte d'Ottawa du 21 novembre 1986 distingue plusieurs conditions préalables à une bonne santé :

- bien **se loger**

• accéder à l'**éducation**

- **se nourrir convenablement**

Les problèmes de santé mentale touchent plus de personnes dans la cité que nous l'imaginons.

PLUS D'1/3

DE LA POPULATION PRÉSENTE AU MOINS UN TROUBLE DE SANTÉ MENTALE¹

La santé et la santé mentale ne sont pas seulement l'affaire de l'adjoint.e à la santé mais aussi des adjoint.e.s :

- à la politique de la ville (dans les collectivités concernées)
- aux solidarités
- à l'action sociale
- à la petite enfance
- à l'insertion professionnelle
- à la culture/au logement
- à l'urbanisme
- etc.

Cadre légal des CLSM

Le développement des CLSM s'inscrit pleinement dans le cadre des **politiques de santé publique et de la politique de la ville**, notamment dans la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, qui définit leur rôle dans la mise en place des Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM). De plus, L'instruction du 30 septembre 2016 promeut la consolidation et à la généralisation des CLSM en particulier dans le cadre des contrats de ville.

Le CLSM et ses actions peuvent ainsi intégrer les axes stratégiques ou opérationnels du contrat de ville signé le cas échéant sur votre territoire. Lorsqu'un contrat local de santé (CLS) existe sur votre territoire, le CLSM peut également constituer son « axe santé mentale ». Par ailleurs, parmi les actions de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé portées par les CLSM, le Plan national de santé publique 2018-2022 a ciblé l'enjeu d'un renforcement des actions d'information en santé mentale et de prévention des souffrances psychiques dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site www.CLSM-CCOMS.org et retrouvez les coordonnées du coordinateur/trice du CLSM de votre territoire si un CLSM existe.

Carte interactive des CLSM en France

Rechercher et affiner la carte des CLSM en France

Actualités

Carte interactive des CLSM en France

LES CLSM en France :
Près de 16 500 terrains couverts par les CLSM en France.
plus de 15% d'entre eux résident dans un Quartier Politique de la Ville.

Changer sur une autre carte interactive des CLSM en France

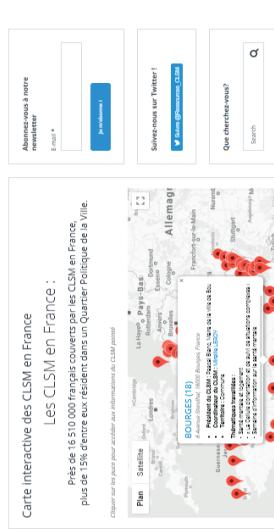
Plan

Satellite

Attribuez-vous à cette commune ?
Saisissez le nom de la commune

Salut nous sur Twitter !

Que cherchez-vous ?
Search



Elus locaux, la santé mentale vous concerne !

Centre national de ressources et d'appui aux CLSM - Association Elus Santé Publique et Territoires

Un.e coordonnatrice.eur devra être dédié.e à la démarche CLSM afin de mieux garantir le travail en réseau des partenaires concernés et de dynamiser la coopération, l'organisation des différents groupes de travail et organes du CLSM.

Actions déployées par les CLSM?

Les CLSM déplient différentes actions notamment :

- Formation des professionnel.le.s de 1^{re} ligne tels que le domicile, agents d'accueil, gardiens d'immeuble pour leur de repérer et d'orienter le public rencontré,
 - Mise en place d'un espace écoute santé en mairie de quartier ou dans un centre social,
 - Crédit d'une consultation psychiatrique avancée dans les centres municipaux de santé,
 - Mise en place de points écoute jeunes dans les collèges,
 - Sensibilisation à la santé mentale des étudiants / futurs professionnels de santé,
 - Action de sensibilisation des parents à l'utilisation excessive des écrans chez les enfants et les adolescents,
 - Crédit d'un fablab de proximité dans la frontalité des



- personnes agées,
- Sensibilisation des sans consentement
- Formation au repérage
- Repérage des situations
- etc.

- Sensibilisation des adjoint.e.s au maire à la procédure sans consentement,
 - Formation au repérage à la prévention du suicide,
 - Repérage des situations de personnes en difficultés, etc.

Exemples d'actions détaillées dans les «fiches actions» sur www.cism-ccoms.org



- disposer d'un certain revenu
- bénéficier d'un **écosystème stable**
- compter sur un **apport durable de ressources**
- avoir droit à la **justice sociale** et à un traitement équitable

En tant qu'élu.e.s locaux, vous disposez de nombreux leviers pour agir sur ces déterminants

**Vous êtes, en tant qu'élu.e.s, des agents de
la santé.**

Votre action conjointe a un impact sur la santé mentale des habitant.e.s de votre commune.

Vos choix peuvent permettre, en outre, de réduire les inégalités sociales et territoriales en la matière.

Voici quelques exemples d'actions en faveur de la santé mentale auxquelles vous pourriez contribuer dans votre ville :

- Promouvoir l'accès de tou.te.s à l'emploi, à la culture, aux loisirs et aux sports, c'est-à-dire promouvoir l'inclusion sociale dans la vie de la cité,

* voir *Cosmos Mental Psycom* : <http://www.psycom.org/Comment-agir/>



Quartiers
de la Politique
de la Ville

Élus locaux, la santé mentale vous concerne !

Comment agir en tant qu'élu.e.s?

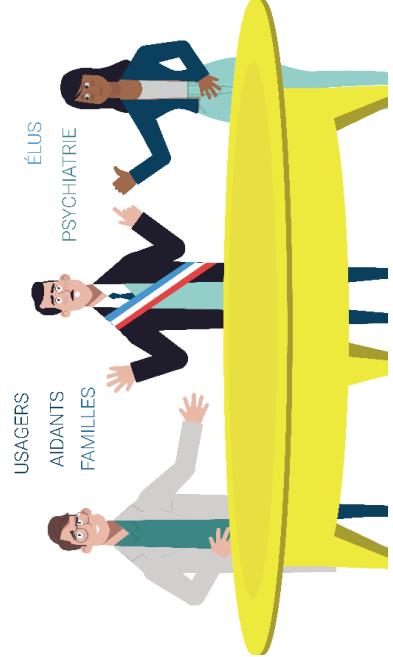
De manière opérationnelle, pour **agir en faveur de la santé mentale de la population** de votre commune et lutter contre les **inégalités sociales et territoriales**, vous pouvez :

- Mobiliser votre commune dans la mise en place des SISM (Semaines d'information en Santé Mentale),
- Soutenir la création de structures telles les Maisons des psychiatrie dont dépend votre commune (ou vous impliquer dans un CLSM s'il existe déjà).
- Créer un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM),** le préside et le faire vivre, en partenariat étroit avec la.le responsable du.des secteurs de psychiatrie dont dépend votre commune (ou vous impliquer dans un CLSM s'il existe déjà).

Qu'est-ce qu'un CLSM?

C'est un espace de concertation et de coordination entre :

- les élu.e.s,
- la psychiatrie,
- les représentant.e.s des usagers,
- les aidant.e.s,
- et l'ensemble des professionnel.le.s du territoire.



Pourquoi m'impliquer dans un CLSM?

Vous impliquer dans un CLSM permet de contribuer à :

- Agir pour une meilleure santé mentale de la population générale et des habitant.e.s en situation de précarité,
- Agir pour une meilleure prise en charge et un meilleur accompagnement des personnes présentant des troubles, dans le sens d'un parcours de soins, de santé et de vie coordonné et au plus près de leurs besoins,
- Contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Le CLSM a pour objectif de **co-construire** avec l'ensemble des partenaires un **projet commun** qui se traduit par la mise en place d'actions permettant l'**amélioration de la santé mentale** des populations concernées.

Sa mise en place et création doivent être une réponse spécifique et adaptée à sa population. Tous les membres du CLSM doivent être **impliqués** dans les stratégies et les actions développées.

Le CLSM permet une approche locale et participative concernant la prévention et le parcours de soins, il définit des objectifs stratégiques et opérationnels en associant les acteurs sanitaires, sociaux et toute personne intéressée du territoire .

